



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D.2025.45.06

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre, à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de COURSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Pascal PROTANO, Maire.

Nombre de membres composant le Conseil : 19

En exercice : 19

Présents : 13

Représentés (ayant donné pouvoir) : 4

Absents (sans pouvoir) : 2

Convocation du 3 novembre 2025.

Secrétaire de séance : Perrine MORANT

Présents : Mmes et MM. Pascal PROTANO, Perrine MORANT, Jacques DESSALLES, Cathia BARRIERE, Marie-France BARRE, Magali BORDAS, Roger PERRIN, Yves SAMOUR, Fabienne MARCHAIS, Frédéric BELMON, Fanny ZERWETZ, Sonia DE JESUS DIAS et Marie-Claude HUGUET.

Absents : Philippe CONS (pouvoir donné à Pascal PROTANO), Jean-Claude KAWKA, Yan TISNE (pouvoir donné à Perrine MORANT), Karine LAGARDE (pouvoir donné à Jacques DESSALLES), Marion LILLET (pouvoir donné à Marie-France BARRE) et Julien RITT.

Objet : Tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2026/2027

Cathia BARRIERE indique à l'assemblée qu'il convient de décider des tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2026/2027, afin de pouvoir informer les parents d'élèves sur les tarifs pratiqués à la rentrée prochaine dès l'inscription de leurs enfants à l'école. Elle explique que ces tarifs ont été modifiés pour l'année 2023/2024 et reconduits depuis et propose de reconduire ces tarifs pour une année scolaire supplémentaire.

*Le conseil municipal,
Vu le rapport de Cathia BARRIERE,
Après en avoir délibéré, DECIDE :*

- D'adopter les propositions de tarifs ci-dessous énoncées applicables pour l'année scolaire 2026/2027, pour la restauration scolaire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à cet effet et recouvrer les différentes participations.

Votants : 17 - Pour : 17 - Contre : 0 - Abstention : 0

AR Prefecture

024-212401392-20251112-2025_45_06-DE
Reçu le 13/11/2025

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Pascal PROTANO

Le secrétaire de séance,

Certifié exécutoire 13 NOV. 2025
Publié ou notifié le :
Le Maire, Pascal PROTANO



[Signature]

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux domicilié 9 Rue Tastet – 33000 BORDEAUX, ou par l'application Télèrecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

TARIFS	2025/2026	2026/2027
<u>Elèves domiciliés à Coursac</u>		
Tranche quotient familial		
Tranche 1 : 0 à 622 €	3,41 €	3,41 €
Tranche 2 : 623 à 999 €	3,47 €	3,47 €
Tranche 3 : 1 000 à 1 893 €	3,52 €	3,52 €
Tranche 4 : 1894 € et +	3,58 €	3,58 €
<u>Elèves extérieurs à Coursac</u>		
-	4,57 €	4,57 €
<u>Repas enfant (fourni par les parents) : participation à l'encadrement</u>		
	1,00 €	1,00 €
<u>Repas adulte</u>		
Repas enseignants et personnels	4,40 €	4,40 €
Repas intergénérationnel	5,80 €	5,80 €

AR Prefecture

024-312401392-20251112-2025_45_06-DE
Recu le 13/11/2025